



LA CONDUITE SUPERVISÉE

UNE FORTE ACQUISITION D'EXPÉRIENCES ET DE CONFIANCE EN SOI DANS UN DÉLAI COURT.

Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien. Un choix que l'on peut faire à la fin de formation.



Dès 18 ans, je peux choisir la Conduite Supervisée

1. Le déroulement

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite (13 heures en cas de formation sur boîte de vitesses automatique).

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences acquises.

Avant de partir en conduite supervisée avec un accompagnateur, je dois faire un rendez-vous préalable. D'une durée minimale de 2h, le RDV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Pendant toute la période de conduite supervisée : je ne franchis pas les frontières françaises ;
Mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière) ;
J'ajoute le disque « conduite accompagnée ».

Ne pas jeter sur la voie publique

2. Les avantages

- Acquérir plus d'expériences de conduite et approfondir ses acquis ;
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen accompagnée.

3. Les conditions d'accès

- Avoir 18 ans ou plus ;
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule ;
- Avoir réussi l'examen théorique du code de la route ;
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite.

! BON A SAVOIR !

Comme pour le permis B classique, la période probatoire est de 3 ans (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

Quand choisir la conduite supervisée ?

- ⇒ Suite à un échec lors de votre examen pratique
- ⇒ A la fin de votre formation initiale avec l'accord de l'enseignant

Pour toute nouvelle actualité, réforme, communication...

VOUS POUVEZ NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX CI-DESSOUS

START.PERMIS



AAC

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ De la conduite



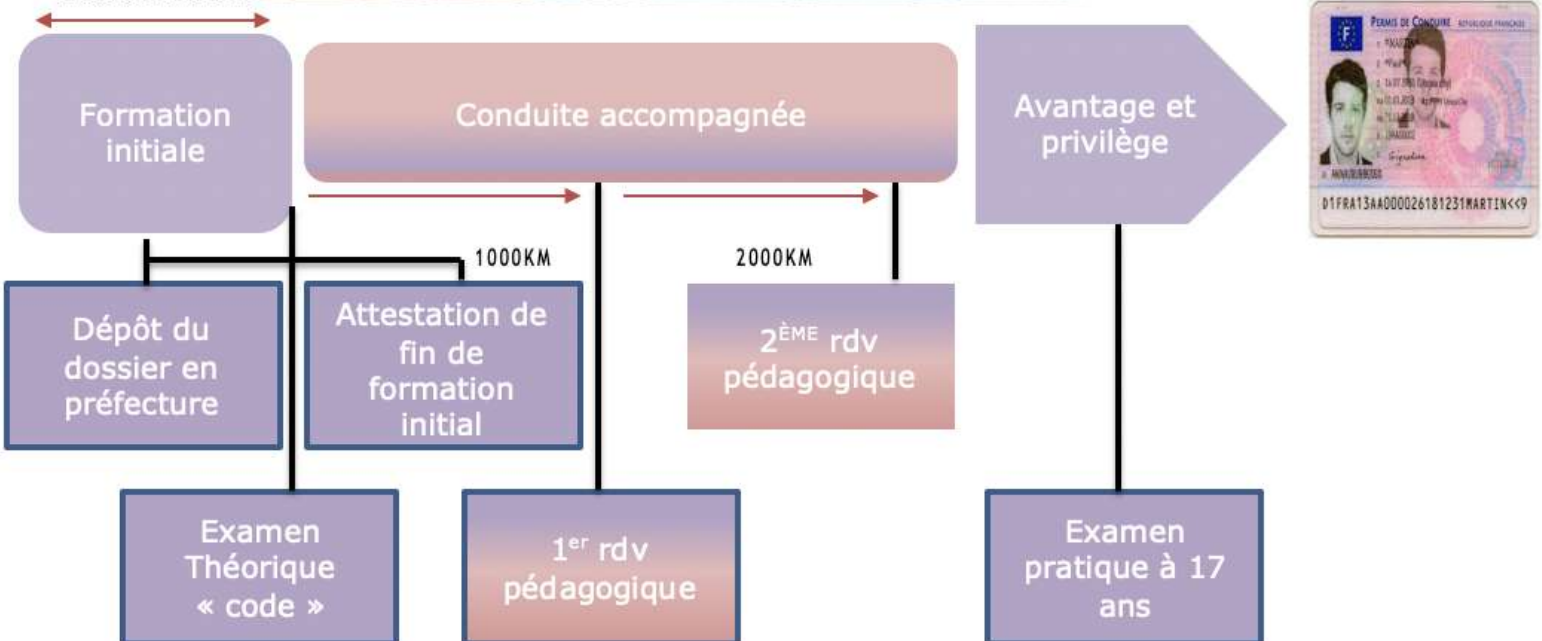
AVEC L'AAC, JE NE PRÉPARE PAS SEULEMENT LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE.

J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.

J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.



1 mois minimum



Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée

2 PHASES :

- Une période de formation initiale,
- Une période de conduite accompagnée.

AVANT DE POUVOIR CONDUIRE AVEC UN ACCOMPAGNATEUR, LA FORMATION INITIALE COMPREND :

- Une évaluation préalable (1h) ;
- Une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du « code » ;
- Une formation pratique (cours de conduite) de 20h au moins (13 heures en cas d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique).

Une fois l'épreuve du code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera l'information utile à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur (s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RDV pédagogiques de 1h chacun sont effectuées.

Le 1^{er} au bout des 1000 KM afin de souligner les améliorations de l'élève ou les choses à accentuer d'avantage, le 2^{ème} s'effectue au 3000 KM au total ou plus.

Le 2^{ème} rdv pédagogique est censé être déterminant pour éventuellement envisager le passage à l'examen.

Nous effectuerons un check-up de toute la formation et l'évolution apprise au court de sa formation avec son accompagnateur afin de savoir ce qu'il y aurait éventuellement à peaufiner avant le passage à l'examen.

Les accompagnateurs doivent :

- Etre titulaire du permis B depuis moins 5 ans sans interruption
- Obtenir l'accord de l'assureur
- Ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiant...)
- Participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

Les avantages de l'AAC

1. L'assurance :

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 %
- Suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

2. Une meilleure réussite :

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

3. La durée du permis probatoire :

La période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

4. Moins d'accidents :

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

5. Augmenter ses chances

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle, la conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**.

Pour toute nouvelle actualité, réforme,
communication...

VOUS POUVEZ NOUS SUIVRE SUR LES
RÉSEAUX CI-DESSOUS

START.PERMIS

